

ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

SOUS-AMENDEMENT

N° 309

présenté par
MM. DOSÉ, TOURTELIER, BROTTES, HABIB, DUCOUT, Mmes PERRIN-GAILLARD,
DARCIAUX, MM. COHEN, BATAILLE, GAUBERT, LE DÉAUT et les membres du groupe
Socialiste

à l'amendement n° 80 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE PREMIER

Dans l'avant-dernier alinéa de cet amendement, substituer au mot :

« favorisé »,

le mot :

« assuré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de manifester que l'accès à l'électricité des personnes les plus démunies doit être non pas un horizon, mais un objectif réel.